

**Mme DELPHINE LENOIR**  
**Mme Emilie FEILLET**  
5 Rue de l'ancienne Mairie  
78440 FONTENAY SAINT PERE

**Madame Cécile ZAMMIT-POPESCU**  
Présidente  
Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise  
Immeuble Autoneum - Rue des Chevries  
78410 Aubergenville

Fontenay Saint-Père, le 23 novembre 2022

**Objet :** Accord de principe dans l'attente de l'habilitation familiale sur l'indemnité d'éviction et sur la mise en place d'une convention d'occupation précaire sur les parcelles BC 58, 63, 64 des consorts ARMAND.

Madame la Présidente,

Par la présente, nous donnons notre accord sur l'indemnité d'éviction au montant de 1,21€/m<sup>2</sup>, soit au montant total de **16661,70 €**, portant sur l'exploitation des parcelles BC 58, 63, 64 sises lieu-dit Les Bats Mets à Limay, pour une superficie totale de 13770m<sup>2</sup> dont le propriétaire est les consorts ARMAND.

A ce titre, je vous joins à cette lettre les pièces justificatifs du versement de loyer auprès des consorts ARMAND.

Nous acceptons également la mise en place d'une convention d'occupation précaire avec la Communauté urbaine, futur propriétaire dudit terrain, dont les conditions seront fixées dans une convention à venir.

Nous vous communiquerons la décision de la justice donnant l'habilitation familiale au nom de M. Daniel LENOIR dès réception de la décision officielle.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

LENOIR Delphine  
